de nature à modifier l'attitude observée par lui lors de la précédente interpellation ».

La Séance

A 2 heures 15, le président, M. BRISSON, déclare la séance ouverte.

Les tribunes publiques sont combles. Beaucoup de dames en toilettes très admirées.

M. Clemenceau pénètre de bonne heure dans la salle, qui se remplit rapidement.

On adopte, comme lever de rideau, un projet de loi, retour du Sénat, portant organisation du corps de santé de la marine ; un projet portant approbation des conventions de l'union postale universelle signées à Berne en 1906 ; un projet tendant à modifier la loi sur les conseils généraux.

Les Interpellations

Deux nouvelles demandes d'interpellation sur la politique du gouvernement dans les événements du Midi sont déposées par MM. Aldy et Augé. La discussion est jointe à celles de MM. Bedouce, Betouille et Paul Meunier sur le même sujet.

Discours de M. Bedouce

M. BEDOUCE a la parole pour développer son interpellation.

— Notre interpellation, dit-il, eût dû avoir bien plutôt pour objet les politiques que la politique du gouvernement dans les événements du Midi. Ce qui s'est passé dans cette région n'a point été un mouvement de classe ou de politique, mais un mouvement de toutes les classes et de tous les partis politiques poussés par une même misère.

De là vient que les manifestations successives n'ont cessé de grossir, jusqu'à réunir, dans la dernière, à Montpellier, la presque totalité des quatre départements. (Exclamations).

Je m'en rapporte à l'affirmation de la presse, qui chiffrait la manifestation de Montpellier par 900.000.

Le mouvement était-il un mouvement régionaliste, séparatiste, d'ordre criminel ? Nullement.

Je m'en rapporte à un écrivain radical, M. Aulard, déclarant qu'en 1790, nulle part, la fidélité à l'unité de la République une et indivisible ne s'affirma plus haut que dans la région où se sont produits les derniers événements et que rien ne permet de dire que rien ait changé dans les sentiments de cette région.

L'affirmation d'un homme du Nord, comme M. Aulard, a plus de poids que celle d'un méridional comme moi. (Rires).

Je m'adresse à tous les hommes de sang-froid et de bon sens.

M. CONSTANS. — Ils sont rares.

M. BEDOUCE. — Comment un pays de culture unique, ne pouvant se suffire à lui-même, serait-il tenté de se séparer du reste du pays ? C'est ce qu'a nettement exprimé M. Gethala, un des membres du comité d'Argeliers, aujourd'hui en prison.

Le mouvement a-t-il un caractère politique ? Pas davantage. Dans ces départements où abondent les ligues de défense des droits de l'homme, les comités radicaux, les comités républicains, c'est du côté des petits bourgeois, des petits propriétaires qu'est parti le mouvement.

La preuve que la politique y est étrangère, c'est que c'est dans les partis les plus réactionnaires de ces départements que le mouvement a été le moins considérable.

Faut-il rappeler, d'ailleurs, que celui qu'on appelle là-bas le « rédempteur » vous a déclaré lui-même dans votre cabinet qu'il était le fondateur dans sa commune du comité radical-socialiste ? Non, le mouvement a été d'ordre essentiellement économique.

Il procédait d'une double cause : la surproduction et la fraude. Ces populations, après avoir vu sourire à leur berceau la prospérité économique, qui est la base du bonheur sur cette terre, ont été, en la voyant soudain disparaître, surprises d'abord, découragées et désespérées ensuite.

Etonnez-vous, après cela, qu'elles aient été poussées à des manifestations bruyantes, puis violentes.

Ce mouvement, d'abord, avait si peu le caractère politique que le gouvernement s'y associait, par ses préfets, par le pavoisement et les illuminations de ses monuments.

Vous osez, vous gouvernement, tirer un argument en faveur du caractère réactionnaire des manifestations, du fait que l'évêque de Montpellier avait mis ses églises à la disposition des manifestants, dans la nuit du 10 juin, et vous-même, à la même date, vous mettiez à la disposition des mêmes manifestants les écoles publiques. (Applaudissements et rires).

Comment ce mouvement, qui n'était pas réactionnaire au 10 juin, l'est-il devenu la semaine dernière ?

Il en est, de même en ce qui concerne la grève des municipalités et après la lettre du président du conseil ; peut-être eût-il été sage de réfléchir, avant de recourir aux mesures rigoureuses que le gouvernement a employées.

Il est vrai que le comité d'Argeliers avait répondu un peu lestement au président du conseil, mais il ne faut pas se payer de mots.

Les bureaux de bienfaisance ont-ils été fermés, les registres de l'état civil clos, les services publics suspendus, comme en avait exprimé la crainte le président du conseil dans sa lettre ? Pas le moins du monde.

Ni à Narbonne, centre de l'insurrection, ni à Perpignan, ni à Béziers, la vie publique n'a été arrêtée.

A Montpellier, où on est du Midi et quart (Rires), la grève municipale a duré un peu plus longtemps, jusqu'au 13 juin, date à laquelle le conseil municipal démissionnaire a décidé de remettre en marche la machine administrative tout en maintenant sa protestation contre le pouvoir central.

C'était là une marque de mauvaise humeur, mais qui ne légitimait pas l'exécution des citoyens. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Et c'est justement ce moment, où l'apaisement se faisait, que le gouvernement a choisi pour recourir à la violence.

Sur le conseil de qui ? De ses amis ? Pas du tout, car parmi ceux-là était la « Dépêche » de Toulouse, un journal puissant dont l'influence sur les affaires du pays est universellement reconnue et qui a fait l'élection de beaucoup d'entre vous.

Vous avez été trompé par vos fonctionnaires ?

Discours de M. Meunier

M. MEUNIER prend ensuite la parole.

Il dit qu'il est de ceux qui n'ont pas refusé leur concours au gouvernement vendredi dernier, à une heure tragique, au milieu d'un deuil national.

Aujourd'hui, avant d'émettre un vote nouveau, il voudrait demander au gouvernement quelques explications sur son attitude, notamment en ce qui concerne l'entrevue du président du Conseil avec M. Marcelin Albert, et les incidents du 17e de ligne.

L'ordre du jour adopté vendredi par la Chambre chargeait le gouvernement d'assurer le respect de la loi et la pacification du pays.

Malgré un grand déploiement de forces, on n'était pas parvenu à assurer l'exécution complète des mandats de justice, notamment celui qui visait M. Marcelin Albert.

M. Marcelin Albert s'est rendu dans l'antichambre du président du Conseil où les inspecteurs de la sûreté l'ont reconnu après qu'on leur eût assuré que c'était bien lui.

M. Marcelin Albert n'a pas été arrêté ce jour-là; l'orateur n'en blâme pas le président du Conseil. Mais il espère que le président du Conseil fera connaître lui-même à la Chambre de quelle façon il l'a reçu.

La manière était évidemment un peu neuve.

Après cet incident du ministère, nous avons vu ce spectacle étrange de M. Marcelin Albert, toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt, circulant librement dans Paris, puis prenant le train et enfin se constituant prisonnier deux jours après.

On a dit que Marcelin Albert était muni d'un écrit de M. le président du Conseil lui servant de sauf conduit en échange de certaines promesses. M. le président du Conseil nous fera connaître la vérité sur ce point.

Après cela, il n'est plus possible de garder en prison ni M. Marcelin Albert, ni les autres prisonniers ; ce n'est pas conforme à la justice républicaine. (Appl. sur divers bancs à gauche).

Il serait plus simple et plus logique d'aller jusqu'au bout dans la voie de la clémence et de faire ainsi la pacification en libérant ces braves gens. (Appl.)

Quant à l'incident des soldats du 17e de ligne, il paraît certain qu'ils sont rentrés dans l'ordre sur l'invitation, non du général Bailloud, mais des membres du comité d'Argeliers.

M. CLEMENCEAU. — C'est matériellement inexact.

M. MEUNIER. — Je ne demande pas mieux que d'être éclairé sur cet incident qu'on a peut-être exagéré.

Il est facile de concilier la pacification avec le respect de la loi, et de se conformer ainsi à l'ordre du jour voté par la Chambre.

La clémence s'impose d'autant plus que la Chambre a ajourné la discussion du projet de loi portant suppression des conseils de guerre. (Mouv. div.)

Sans doute le gouvernement est aux prises avec de grandes difficultés ; mais il en était de même pour le ministère Waldeck-Rousseau. On redoutait alors l'anarchie d'en haut comme aujourd'hui l'anarchie d'en bas. (Très bien sur divers bancs à gauche).

M. Clémenceau, qui en 1901 réclamait si énergiquement cette réforme, en demande aujourd'hui l'ajournement.

227 députés de gauche ont voté pour la réforme immédiate.

C'est encore un article important de notre programme qui est ainsi reculé indéfiniment. (Très bien sur divers bancs).

En juin 1901, M. René Viviani écrivait que la fin de la session était lamentable : l'impôt sur le revenu est ajourné, on poursuit les professeurs et l'on vote un projet de loi sur l'admission temporaire des blés.

M. Clémenceau faisait suivre cet article de la note suivante : « Pourquoi M. Viviani n'a-t-il pas protesté à la tribune et a-t-il attendu pour se plaindre que la session fut close ? »

L'orateur et ses amis n'ont pas voulu encourir le même reproche et c'est pourquoi ils interviennent dans le débat.

DISCOURS D'ALDY

ALDY, député socialiste unifié, de Narbonne, déclare que, lors de la dernière interpellition, il ne connaissait pas ce qui se passait dans le Midi.

Il s'est rendu dans sa circonscription et il a vu que ses malheureux compatriotes étaient soumis au régime de l'occupation militaire.

A Narbonne, autour de la sous-préfecture, on ne voit que de l'infanterie et de la cavalerie occupées à garder les autorités civiles qui n'ont pas su mettre leur poitrine entre les combattants.

Dans cette ville où tous les services sont désorganisés et qui, dit-on, serait peuplée d'espions, pas un seul délit n'a été commis.

L'orateur se bornera à dresser une sorte de procès-verbal des faits qu'il a constatés lui-même ; la Chambre dégagera les responsabilités.

Dans la dernière discussion, M. le Président reprochait à l'orateur de n'avoir pas parlé des soldats blessés et il l'invitait à se rendre à l'hôpital de Narbonne.

C'est ce que l'orateur a fait en arrivant à Narbonne. Il a constaté, dans la population civile, 3 blessés par des balles, sans compter les blessés soignés à domicile et dont il a la liste.

Parmi les militaires, il restait à l'hôpital 9 blessés sur 16 ; ils avaient reçu des coups de pierre ou de canne, ou des coups de pied de cheval, etc.

M. le Président du Conseil proteste ! Mais il n'est renseigné que par le Préfet et le Sous-préfet qui n'ont aucun contact avec la population et qui sont les auteurs responsables des faits en question.

Ces faits ont d'ailleurs été constatés en présence de journalistes et du directeur de l'hôpital et ils ont été relatés dans les journaux locaux, notamment dans ceux du 24 juin.

M. CLEMENCEAU. — Je répondrai avec les documents officiels.

ALDY objecte qu'il ne peut admettre que ce qu'il a vu soit contesté par des rapports officiels. Il est à craindre qu'on ait saboté les télégrammes de M. le Président du Conseil.

L'orateur a vu le seul militaire blessé gravement. M. le capitaine Ducrot, un excellent homme : celui-ci a reçu un coup de bouteille qui ne lui était pas destiné. (Mouvements divers).

Il n'y a pas eu un seul blessé militaire par une arme à feu.

Ces rectifications faites, on peut se rendre compte de ce qui s'est passé à Narbonne. L'orateur en fait le récit d'après des témoignages irréfutables.

M. Ferroul a prêté aux agents tout son concours au moment de son arrestation.

Deux scènes principales se sont produites à Narbonne. Le 19 juin, une tentative sur la sous-préfecture, et une charge de cuirassiers sur le boulevard Gambetta.

Sur la place de la sous-préfecture, il y a un fait prouvé, c'est que la fusillade n'a pas été précédée de sommations.

On a dit que ces sommations avaient été faites à plusieurs reprises par la cour de la sous-préfecture. Un témoin, M. H. de Stadieu, affirme que la troupe a tiré sans faire aucune sommation.

Un blessé, Calvet Antoine, déclare qu'il fut blessé à la jambe rue de la Sous-préfecture, au moment où l'approche, et malgré les sommations, fut feu sur lui. (Exclamations à l'extrême gauche).

Personne n'a entendu les sommations.

Comment la population aurait-elle pu tirer sur la troupe qui était derrière le mur ?

L'orateur montrera qu'il y a eu des agents provocateurs qui ont tiré en l'air....

M. CLEMENCEAU. — Il faudra le prouver.

M. ALDY répond qu'il fournira ces preuves.

LA CHARGE DE CUIRASSIERS

Passant à la charge des cuirassiers, l'orateur lit la déposition de M. Delpech, témoin oculaire, qui affirme qu'il n'y a pas eu de sommation et que les cuirassiers tiraient comme tous les coups comme sur du gibier, alors qu'il n'y avait pas 60 personnes. Le témoin, fils d'un conseiller à la cour et frère d'un capitaine, ajoute qu'il a été révolté par ces actes de barbarie et de sauvagerie.

Un ingénieur, qui n'est ni méridional ni viticulteur, mais qui est officier de réserve, confirme le fait : on a traité la population narbonnaise comme on ne traiterait pas une population étrangère.

Un juge au tribunal de commerce, conseiller du commerce extérieur et plusieurs autres témoins, dont l'orateur donne les noms, affirment les mêmes faits.

Une pauvre vieille femme, sortie pour aller chercher des provisions, a été poursuivie, renversée et frappée de coups de sabre.

Tous ces témoins déclarent qu'il n'y a pas eu de sommations.

Le jeune Granger, un des blessés, est un collégien ; il s'était caché dans une vespasienne ; un cuirassier s'est détaché et a tiré une balle par derrière. La balle est entrée entre les deux épaules et a perforé le poumon.

Le fait est attesté non seulement par le père du malheureux enfant, mais par trois témoins, dont un ancien adjudant.

PLUIE DE BALLES

Dans le bar Pincoul, il y a eu une pluie de balles, et non pas une balle comme l'avait dit M. le Président du Conseil.

Le rideau de la devanture de fer était à moitié abaissé quand la fusillade s'est produite, mais la porte était ouverte. On a eu le soin de viser au sous le rideau, ou par la porte qui était ouverte. Pas de balles dans les maisons voisines.

Un expert, commis par le parquet, a constaté la trace de 15 balles de revolver et des groupement de balles.

Il y a donc eu dans le bar une véritable fusillade.

Le limonadier déclare qu'à la première charge il avait fait rentrer ses clients ; qu'à la seconde charge, le rideau de fer était baissé et qu'une grêle de balles s'est abattue sur son débit.

A midi, il avait refusé de servir des sommations à 5 lieutenants et à un capitaine de cuirassiers. (Mouvements divers).

Place de l'Hôtel-de-Ville, des témoins déclarent qu'ils ont vu des soldats mettre en joue, sans aucune sommation, et qu'aucun coup de feu n'est parti du côté de la foule sur laquelle on tirait pendant qu'elle fuyait.

Les policiers tiraient des balles sur les gens qui ramassaient les blessés.

M. CLEMENCEAU. — Il n'y avait aucun policier sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville.

M. ALDY. — Qui voulez-vous qu'il y eût sur le balcon ?

L'Hôtel de Ville est occupé militairement. S'il y avait des civils, croit-on que c'étaient des civils de la population ?

M. CLEMENCEAU. — Il y avait des soldats blessés. Les coups de revolver n'ont pas été tirés.

M. ALDY dit qu'il apporte des témoignages signés par des gens honorables.

M. CLEMENCEAU. — Des gens honorables peuvent se tromper.

M. ALDY. — Si on fait une enquête, on verra qui se trompe.

Le témoin, que l'orateur cite, déclare que le colonel a fait cesser le feu.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le colonel n'était pas là. Le rapport militaire fait justice de ces récits.

M. ALDY dit qu'il avait le devoir d'apporter ces faits à la tribune.

Il y a un grand péril à mettre en contact la population et l'armée. Dans ces circonstances, on l'a fait avec une légèreté et une précipitation incompréhensibles.

La question est de savoir si les citoyens ont encore des juges et s'ils sont à l'abri des fantaisies des gouvernants.

LES ARRESTATIONS

Pour arriver à poursuivre et à arrêter M. Ferroul et les membres du comité d'Argeliers, voici la méthode qui a été suivie.

Il y avait eu des manifestations pacifiques, puis quelques troubles, à Béziers notamment et on avait essayé d'incendier un poste de police.

Une instruction a été ouverte. Le juge d'instruction a conclu au renvoi devant la chambre des mises en accusation.

C'était le moment où le Gouvernement se préparait à faire l'exécution des mandats de justice. Et la chambre des mises en accusation a décidé que la tentative d'un incendie du poste de police de Béziers et d'un incendie d'un petit théâtre à Narbonne, qui a brûlé accidentellement, étaient connexes, et devaient être rapprochées des résolutions des meetings. Une information a été ordonnée contre M. Ferroul, les membres du comité d'Argeliers et un certain nombre de maires démissionnaires.

Au point de vue juridique, la méthode était quelque peu hasardeuse.

Les réquisitions du procureur général ont été homologuées par la chambre des mises en accusation ; et on a procédé aux arrestations on a mobilisé pour cela des corps d'armée.

Le juge d'instruction de Béziers rend son ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation le 18 juin. Et l'arrêt est du 18 juin au matin.

C'est le lendemain qu'on arrêtera.

Il a fallu que tout fût convenu d'avance ; si on n'avait pas été sûr de ces décisions, on n'aurait pas mobilisé les troupes.

Comment expliquerait-on autrement le mot de ce magistrat qui déclara avoir tenu le gouvernement dans sa main ?

Tout cela pour arrêter M. Ferroul, qui avait tout fait pour empêcher l'effusion du sang.

Les autres membres du comité d'Argeliers ont été arrêtés chez eux ou se sont rendus à la maison d'arrêt d'eux-mêmes.

Et puis, il y avait Marcelin Albert. C'est un brave paysan qui a été dévoué à la cause. Aujourd'hui, l'orateur ne veut pas juger son attitude, mais en tout cas, il peut dire que ce n'était pas un homme dangereux pour la paix publique.

Les agents du Gouvernement l'ont bien mal renseigné.

Quand M. Marcelin Albert a vu M. le Président du Conseil, celui-ci a bien vu à qui il avait affaire : il lui a donné un sauf-conduit invitant les autorités civiles et militaires à laisser circuler jusqu'à nouvel ordre dans toute l'étendue du territoire M. Marcelin Albert qui retournait dans son département pour se mettre à la disposition de la loi.

M. le Président du Conseil lui a fait confiance : il fallait la lui faire plus tôt.

Le Président du Conseil lui a, plus tard, envoyé un télégramme prenant acte de la loyauté avec laquelle il avait exécuté sa promesse.

LE SABOTAGE ADMINISTRATIF

Il y avait bien les grèves municipales, le sabotage administratif : ce sabotage ne se trouve pas seulement du côté des municipalités du Midi, on le trouve aussi sur les bancs du Gouvernement.

La preuve, c'est que, quand les municipalités ont démissionné, il y a eu arrêt des divers services. La loi impose au Gouvernement le devoir de ne pas interrompre la vie publique.

Le Président du Conseil n'a pas su prévoir les évènements. Il a envoyé dans le Midi des gens qui ont fait tout le mal, en perdant aux-mêmes leur sang-froid. Le pays était en état de siège.

M. CLEMENCEAU dit qu'il a donné l'ordre de laisser circuler les médecins.

M. ALDY. — C'est seulement après la charge des cuirassiers et la fusillade du 19e qu'il y a eu une grande tension entre la population et les troupes. La responsabilité morale de tout ce qui s'est passé pèse toute entière sur le gouvernement. On dira peut-être qu'il y a eu complot. Dans mon arrondissement, il y a 73 municipalités dans le mouvement. Où sont les apaches dont on a parlé ?

Tous les blessés sont de braves gens, d'honnêtes propriétaires, des femmes, des enfants. De pareilles pratiques constituent un réel danger pour tous. C'est l'arbitraire. Il y a un véritable danger social.

L'orateur demande à la Chambre de le suivre dans la réprobation ministérielle, qui sera la signification de son ordre du jour.

Déclarations de M. Clemenceau

M. CLEMENCEAU monte à la tribune, pour répondre aux interpellateurs.

Au milieu d'un profond silence, le Président du Conseil commence par déclarer qu'il veut exposer toute la vérité et éviter toute parole qui pourrait nuire à l'apaisement dans le Midi. Il faut que la vérité soit connue tout entière. (Applaudissements).

LES ENVOIS DE TROUPES

On a demandé au gouvernement pourquoi il avait envoyé des troupes dans le Midi. L'orateur a tout fait pour éviter d'en arriver à cette extrémité. Mais il y a une limite à l'état d'insurrection dans laquelle s'étaient mis 3 ou 4 départements, soi-disant fédérés.

Peut-on admettre que les comités viticoles défendent dans les communes de porter l'argent chez le percepteur et que les percepteurs, quand ils se présentent soient molestés ?

Peut-on admettre que 300 maires, se concertant pour donner leur démission, arrêtent tout à coup les services publics ?

Partout, les comités viticoles se substituaient aux pouvoirs publics et étaient obéis.

Il y avait deux causes à ces mouvements : la crise économique et la mentalité générale.

Si le gouvernement était intervenu dans la période de légalité, il aurait été violemment attaqué. Il a attendu aussi longtemps que possible et, lorsqu'il est intervenu, c'est à l'unanimité et le cœur saignant. Mais il fallait imposer le respect de la loi. Si nous ne sommes pas d'accord sur ce point que la loi est faite pour tout le monde, je suis prêt à descendre de la tribune.

A Béziers, on a versé 4.000 francs aux mutins du 17e de ligne. Cette somme aurait été mieux employée à secourir les viticulteurs malheureux. Heureux ou malheureux, tous les citoyens doivent payer l'impôt.

Avant l'intervention des comités, les percepteurs avaient reçu la part normale d'impôts. Si l'on admettait cette prétention de trois départements, les autres suivraient leur exemple.

Pendant ce temps-là, on nous fait connaître que, grâce au recrutement régional, l'esprit du soldat est le même que celui de la population.

Quand un régiment reçoit l'ordre de changer de garnison, il doit obéir. Le président du Conseil a subi la plus cruelle épreuve de sa vie au moment d'intervenir ; il aurait pu abandonner son portefeuille auquel il ne tient guère, mais il a pleine conscience de son devoir envers la République et envers le pays et lorsqu'il voit son devoir on peut être assuré qu'il ira jusqu'au bout. C'est ce qu'il a fait lorsque le cabinet a décidé, à l'unanimité, que l'heure était venue d'agir. La Chambre n'a pas oublié les instructions données par le gouvernement.

Le gouvernement a un dossier ; une enquête judiciaire est ouverte et si la Chambre veut y ajouter une enquête parlementaire le gouvernement ne s'y oppose pas. Il est possible qu'il y ait des excès mais, ce que M. Aldy a dit des agents provocateurs, est inadmissible. Il sera le premier à regretter ce qu'il a apporté à ce sujet.

LES FUSILLADES

M. CLEMENCEAU parle ensuite du Bar où fut tué Ramond et rémémore les faits des journées des 19 et 20 juin qui se sont passés à Montpellier et à Narbonne. Il dit que l'on comprend que les soldats n'aient pas pu supporter un pareil spectacle. Il parle du capitaine Ducrot qui avait été blessé la veille et qui termine son rapport en disant qu'il ne peut condamner en conscience les hommes qui, dans ces conditions ont tiré même sans ordre. C'est avec une profonde tristesse qu'on accomplit un pareil devoir. Le capitaine adresse un salut douloureux aux victimes de la guerre civile.

GUESDE. — Nous ne voulons pas de l'armée pour les travailleurs. Nous voulons qu'on ne les tue pas.

M. CLEMENCEAU demande par qui a été tué le lieutenant Lautour ?

Les amis de M. Jaurès dit-il ont voté la confiance au ministère qui avait pourtant fait des victimes à Chalon. Cela prouve qu'il y a là une question de personne.

MENEES REACTIONNAIRES

Le président du Conseil rappelle ensuite dans quelles conditions on a tiré. Il reparle de l'incident Bailloud et dit qu'il ne prétend pas que le mouvement du Midi soit un mouvement réactionnaire, mais ce mouvement est exploité par les réactionnaires. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les partis de droite ou de gauche aient essayé de tirer parti de cette crise économique. Une autre question sommeille au fond des cœurs. On ne parle plus de la Séparation mais on y pense toujours. On distribue des paniers où sont représentés un curé qui s'en va et un percepteur qui arrive. On dit que la République ruine le pays.

L'Action française dans la Gironde avant à sa tête M. de Lure Saluce, retour de la Haute-Cour, exploite aussi la crise viticole contre la République. M. Lanes de Montebello adresse un appel aux vignerons du Midi et leur dit que les Saintongeois sont prêts à faire cause commune avec eux.

Ainsi, la réaction intervient dans la crise du Midi : c'est la droite, au nom de la formule : « Pas de politique » qui dirige la politique insurrectionnelle dans le Midi. (Applaudissements).

C'EST LA REACTION QUI ENTRAINE LA MASSE, et les républicains ne cèdent que par peur. (Mouvements).

ODIEUSE CAMPAGNE

Quant aux moyens d'action on les connaît. C'est une campagne abominable de fausses nouvelles par laquelle on essaie d'organiser la panique. Tous les jours, on annonce des faits de mutinerie et on essaie de persuader à la France qu'elle est sous le coup de la désorganisation générale de son armée. On cherche de tous côtés à tirer parti de la situation.

Dans une réunion on vote un ordre du jour se terminant par ces mots : « Vive l'antimilitarisme ! La Chambre est une réunion d'assassins ! »

Quant à l'orateur on demande pour lui une cravate de chanvre !

Un député qui devait demander aujourd'hui la mise en accusation de l'orateur M. Alexandre Blanc a terminé un discours, dans une réunion, en disant : « Nous comptons sur une Révolution ; nous ne sommes pas sanguinaires mais on ne nous laisse pas d'autres moyens de faire régner la justice que par l'effusion du sang ».

M. ALLARD. — Jamais, en ma présence, M. Blanc n'a prononcé ces paroles qui ont été dénaturées par les journaux.

M. CLEMENCEAU. — C'est le journal de M. Blanc qui les a publiées.

ROUANET. — Jusqu'ici, l'effusion de sang c'est vous qui l'avez faite.

M. CLEMENCEAU. — C'est vous qui avez voté un bill d'immunité aux hommes qui ont versé le sang à Chalon et au François (Mouvement).

LE CAS DE MARCELIN

M. CLEMENCEAU arrive à l'aventure de M. Marcelin Albert.

Rien n'est si simple, dit-il.

L'orateur était dans son cabinet. On lui annonce M. Marcelin Albert. Il le reçoit.

« Je lui fais des reproches, dit-il, sur son attitude. Marcelin Albert dit que s'il pouvait faire le bien il le ferait. Je lui dis de voir ses amis et de leur conseiller l'apaisement. A l'heure où Marcelin Albert est venu me trouver il ne savait pas si le lendemain il n'y aurait pas eu des émeutes nouvelles. Je ne lui ai pas donné de mission.

Je lui ai demandé de tâcher de réparer une partie du mal qu'il avait fait. J'ai vu que c'était un brave homme qui tiendrait sa parole de se constituer prisonnier et je ne regrette pas de l'en avoir félicité. De la démarche même de Marcelin Albert il résulte une espérance prochaine de pacification. »

LA PACIFICATION

La Chambre a demandé au gouvernement d'assurer le respect de la loi et de hâter la pacification. Il n'y aurait pas de pacification pour le gouvernement sans le respect préalable de la loi. Quand la loi sera respectée dans le Midi, les troupes seront retirées. Les trois départements se sont mis en révolte ; les habitants ont refusé de payer l'impôt ; il se sont révoltés contre la troupe qu'ils ont criblée de pierres et de coups de revolver ; ils ont essayé d'incendier la sous-préfecture de Narbonne et d'autres monuments. Les fauteurs du mouvement sont connus ; Ferroul et les membres du Comité d'Argeliers sont arrêtés ; le gouvernement n'a pas voulu arrêter d'autres parce qu'il a simplement tenu à marquer que les citoyens devaient rentrer dans le devoir.

Quand on dit : « Retirez les troupes et l'apaisement se fera, on prend la question à l'envers. L'orateur répond : « Faites l'apaisement et je retirerai les troupes.

Le gouvernement a fait voter la loi que la Chambre connaît ; il est prêt à faire voter une loi sur les fraudes.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Les crises économiques ne sont pas choses rares dans aucun pays. Il n'y a, paraît-il, pour les résoudre, que ceux qui veulent socialiser la vie et donner des bons de consommations. Ce n'est pas là la doctrine du gouvernement. Il faut que les citoyens sachent qu'ils ne doivent pas tout attendre de l'Etat ; il faut qu'ils l'aident ; il faut que les citoyens soient capables de s'imposer à eux-mêmes une sévère discipline. Les dernières élections ont été un triomphe pour la République, il faut un gouvernement résolu et une majorité qui puisse s'organiser et donner le bon exemple au pays.

La République a donné aux citoyens plus de droits. Par la même, ils ont plus de devoirs. Aux pires catastrophes, nos pères ont constitué sur l'Europe le droit humain et une grande patrie républicaine. Nous nous engageons à la maintenir (Applaudissements.)

SEANCE SUSPENDUE

Sur la demande de plusieurs députés, la séance est suspendue à 8 h. 10 jusqu'à 9 heures et demie.

***

Séance de Nuit

La séance est reprise à 9 heures 45.

M. AUGE s'attache d'abord à démontrer la précarité de la situation économique du Midi.

M. CAILLAUX. — J'ai fait faire une enquête très minutieuse et j'ai pu constater que le dépôt dans les caisses d'épargne n'avait pas diminué ; que les achats de rente ont sensiblement dépassé les ventes et que les sociétés de crédits n'ont pas signalé de modifications dans leurs opérations.

JAURES. — Tout récemment, M. Caillaux a déclaré qu'il y a en France un accroissement de richesses qui ne se traduirait que par une augmentation de l'annuité successorale. C'était à cause de la situation du Midi.

M. CAILLAUX. — L'annuité successorale ne reflète pas seule la situation économique du pays.

M. PELISSE fait quelques observations de sa place et regrette que le président du Con-

---

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N. 75

Mariage Tragique

GRAND ROMAN

par Henri GERMAIN

TROISIÈME PARTIE

II

Le Thébib

Comment ? A quel moment ?

Son attention fut brusquement rappelée à la réalité du présent par l'arrivée de celui dont se pensée s'occupait.

Il pénétrait dans la cour, accompagné du chef targui.

Tous deux se placèrent en face de Maurice et l'examinèrent en silence, durant un long instant.

Enfin, le Targui parla, s'adressant particulièrement au thébib, d'un ton confidentiel.

Celui-ci prit la parole à son tour, en se tournant vers le prisonnier :

— Le chef me prie de vous transmettre ses désirs ou ses ordres : écoutez avec attention et restez calme.

— J'écoute, répartit Maurice, très froid en apparence.

— Il dit que vous êtes guéri, à peu près.

— Je le crois.

— Il suppose que vous êtes riche et voici ce qu'il vous propose :

En disant cela, le thébib se rapprocha de Maurice et, profitant d'un moment d'inattention du chef targui, à qui un esclave nègre venait d'apporter un message, il glissa très vite, d'une voix étouffée, les mots suivants :

— Acceptez tout sans hésitation, il y va de votre vie ! Et, méfiez-vous, Messaoud comprend un peu le français.

Maurice, d'un mouvement de paupières, prouva qu'il avait compris.

Le thébib reprit alors, très haut, en présence du chef redevenu plus attentif :

— Le grand chef, Messaoud, vous offre la liberté en échange d'une forte rançon.

— Bien, acquiesça Maurice.

— Il vous demande d'écrire à votre famille, ou même au gouvernement général, pour obtenir les dix mille francs qu'il exige, mais cela sans le trahir, sans dévoiler le lieu de votre captivité.

— Y consentez vous ?

— Oui.

— Vous ferez donc adresser cette somme à l'agha d'Ouargla. Celui-ci, prévenu par Messaoud, l'informera dès qu'il l'aura reçue.

Alors Messaoud vous conduira lui-même à Ouargla, et lorsqu'il aura touché les fonds en votre présence, il vous amènera jusqu'aux portes de Laghouat.

Vous serez libre.

— J'accepte dit résolument Maurice.

— C'est bien, conclut le médecin, vous avez tout compris, j'en suis enchanté pour vous.

Ecrirez-vous bientôt ?

— Quand le chef voudra.

— Allons, tout est pour le mieux.

Et, se tournant alors vers le chef targui, le thébib lui parla longuement, sans paraître se soucier du blessé prisonnier.

Pourtant, celui-ci demeurait assez perplexe, le regard obstinément fixé sur son compatriote, dont il semblait deviner l'attitude, sans en connaître suffisamment les motifs.

Il pressentait que leur conversation, très simple en apparence, cachait un mystère non encore dévoilé, mais lequel ?

L'esprit dévoré d'impatience et d'inquiétude, bien qu'il s'efforçât de conserver une placidité parfaite de physionomie, il attendait anxieux.

Le Targui et l'étrange médecin s'étaient mis à marcher de long en large tout en continuant à causer avec animation.

Tout à coup, un nègre fit irruption dans la cour, se précipitant vers son maître.

— Viens vite, sidi, cria-t-il, tu es attendu à la porte de ta maison par un notable Chaamba qui arrive d'Ouargla sur un méhari de course.

— Que me veut-il ?

— Il t'apporte de graves nouvelles et n'a pas un instant à perdre, dit-il, car il doit coucher ce soir à Ghadamès.

La physionomie du Targui se rembrunit soudain. Son regard devint sombre et se fixa durement soupçonneux sur Maurice.

— Attends-moi ici, dit-il au thébib en s'éloignant rapidement sur les traces de l'esclave.

A peine avait-il disparu, que le médecin, tout en évitant de se rapprocher de Maurice, lui jeta d'une voix étouffée, sans paraître presque remuer les lèvres :

— Le moment est bientôt venu de vous parler longuement.

Attendez-moi cette nuit, ne dormez pas, j'entrerai dans votre chambre, en disant seulement ce mot de reconnaissance : « France ! »

— Oui, riposta Maurice dans un souffle.

Et, tandis que le thébib reprenait sa marche lente dans la cour il baissa la tête et parut s'abîmer dans ses réflexions.

Bientôt le Targui revenait, dardant d'abord l'éclair de son regard méfiant sur les deux hommes.

Mais en présence de leurs attitudes respectives, si indifférentes en apparence, il se rassura vite.

— Il ne t'a rien dit de plus ? demanda-t-il au thébib.

— Rien, sidi.

— Alors, viens avec moi, j'ai à te parler, à te demander conseil, peut-être.

Sur ces mots, les deux hommes se retirèrent ensemble, sans que Maurice fît un mouvement pour les regarder partir.

Un peu fatigué par l'air du dehors et par la chaleur, il rentra, peu après, dans sa chambre, et se coucha tout songeur, sur ses nattes d'alfa.

Il s'y endormit bientôt, le cœur dilaté par un espoir imprécis encore, mais cependant vivifiant et réparateur de ses forces morales déprimées par la souffance et la captivité.

Ce fut le nègre chargé de lui apporter chaque soir sa nourriture qui le réveilla brutalement.

Maurice commençait à manger depuis quelques jours à peine et très peu.

Mais ce jour-là il s'efforça de ne rien laisser du plat de mouton au couscoussou dont le gratifiait et que le nègre finissait habituellement comme un chien affamé lèche les plats.

Il pressentait qu'un jour prochain allait venir où il devrait faire appel à ses forces amenuisées. Il voulait les récupérer au plus tôt, en prévision d'évènemnest importants.

Son repas terminé, il alluma pour la première fois une de ces cigarettes permises par le thébib, depuis le matin seulement, et qui lui avaient été données avec un briquet.

Et, debout près de l'étroite fenêtre de sa prison, il demeura les regards errants sur les maisons du ksar que l'obscurité d'une nuit sans lune envahissait rapidement.

Puis, il revint s'accroupir sur sa natte, demeura les yeux grands ouverts dans les ténèbres, regardant avec une sorte de fixité hallucinée la tenture de poil de chameau qui fermait la pièce.

Les heures passèrent, sans qu'un seul bruit troublât le silence lourd de la nuit.

Maurice commençait à désespérer de la venue du thébib ; ses paupières fatiguées s'alourdissaient, lorsqu'il se redressa tout à coup, dans un sursaut d'attention, en entendant les ablements assourdis d'un slougui (lévrier arabe).

Quelques minutes plus tard, son regard avide put constater une chose étrange :

La tenture de sa porte, à peine soulevée par un coin, laissait passer lentement une forme noire, semblant ramper sur la terre, avec des mouvements imperceptibles.

Puis la tenture retomba, les ténèbres redevinrent opaques.

— France ! fit-on bientôt tout près de lui.

Il ne put répondre, l'émotion le strangulait, son cœur battait à rompre sa poitrine : il défaillait.

Il allongea seulement la main à tâtons, d'un geste instinctif, dans la direction supposée de celui qui avait parlé.

Une autre main saisit la sienne, la pressa longuement.

Cette étreinte muette, dans l'obscurité, revêtit une sorte de solennité bizarre, fut comme la conclusion d'un pacte sacré entre deux alliés.

Puis le thébib, car c'était lui, parla d'une voix étouffée :

— Tout d'abord, commença-t-il, je vous recommande de nouveau la plus extrême prudence.

Quoi que nous apprenions l'un de l'autre, au cours de notre entretien, ne laissez échapper aucune exclamation.

Ces maisons vides sont très sonores, les moindres bruits s'y répercutent, et il y a toujours des oreilles attentives près de vous.

A présent, laissez-moi vous questionner, et répondez-moi d'une façon nette, précise et courte ; le temps est précieux.

— Parlez, fit simplement Maurice à voix basse, un peu tremblante.

— D'abord, qui êtes-vous ?

— Maurice Dulerme, sous-lieutenant au 3e spahis.

En entendant cela le thébib porta d'un mouvement irraisonné ses deux mains à sa poitrine, comme pour comprimer les battements tumultueux de son cœur.

Le prisonnier devina ce